



S.I.R.D.  
28 rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **58-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 23 décembre 2014**

Le vingt-trois décembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni en salle de réunion du SIRD, sous la présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation** : 9 décembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

**Présents** : S CIALDELLA (Pv de Mme VIEU), R. DI BENEDETTO, MF. DI RAFFAELE, P EVRARD, F. FECHOZ-CHRISTOPHE( pv de M. D'OLIVIER QUINTAS), K. GAILLARD, G. JULLIEN( PV de M. TROVERO), C LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P.MONIER, M.REPELLIN (pv de M. DINI), G.SALLET(Pv de M. GILABERT), J.TESSAIRE,

**Absents excusés** : D. D'OLIVIER-QUINTAS, G.DINI, F.GILABERT, P. RIGAULT, D.ROUX, JP TROVERO, N.VIEU,

**Absents** : A.CARBONARI, JM.CAMACHO, D.CUSTOT, R.OCCHINO

**Secrétaire de séance** : Sylvain CIALDELLA

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**OBJET : PREVENTION**

Validation de la convention avec les CEMEA pour l'action « Communication et Médias » au collège Pierre DUBOIS de Seyssinet-Pariset. Actions en direction des élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup>.

**Rapporteur Philippe EVRARD**

Le Vice-Président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence « prévention », a inscrit dans son plan d'action, une démarche expérimentale d'accompagnement des « bons » usages d'internet et des réseaux sociaux.

En effet, de plus en plus, les équipes éducatives des établissements scolaires du second degré font le constat suivant : des « mauvais » usages d'internet et des réseaux sociaux naissent des comportements problématiques et parfois même délictuels.

Outre le temps que passent certains jeunes sur les écrans, les incidences et les répercussions sur leurs rythmes et leurs aptitudes cognitives, il semble de plus en plus fréquent que certains usages « déviants » d'internet et des réseaux sociaux soient la cause de conflits, de rumeurs, de brimades, de diffamations.

Dans tous les cas, ces « mauvais » usages, parfois lourds de conséquences, nécessitent et justifient un travail d'accompagnement, d'information et de formation en direction des élèves.

Les parents également seront associés à ce projet. En effet, certains connaissent très mal l'outil informatique et ne sont donc pas en mesure d'accompagner les pratiques de leurs enfants autour de cet objet et de ce fait ne peuvent pas assurer leur rôle de premier préventeur.

Cette action, relative à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, sera mise en œuvre de janvier à mai 2015, au collège Pierre DUBOIS de Seyssinet-Pariset, au bénéfice des élèves des classes de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> du collège.

Elle est portée par le CESC (Conseil d'Etablissement à la Santé et le Citoyenneté) du collège.

Les apports pédagogiques ainsi que l'animation des séances de formation/information en direction des différents publics seront assurés par l'association des CEMÉA Rhône-Alpes. (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active).

Considérant :

Les objectifs de l'action :

- Permettre aux élèves d'avoir une meilleure maîtrise et une utilisation plus sécurisée et moins « risquée » des supports de communication et de l'outil informatique ou des téléphones portables.
- Travailler la question de la communication au sens large.
- Aborder les notions de droit à l'image, de trace numérique ainsi que le cadre réglementaire.
- Redonner aux parents une place éducative « de contrôle et d'accompagnement » dans les processus d'utilisation de ces outils par leurs enfants.

La présente convention est conclue pour une mise en œuvre de l'action de janvier à mai 2015.

- Le Collège Pierre DUBOIS s'engage à fournir aux CEMEA les moyens matériels nécessaires pour la bonne réalisation des actions de formations en direction des élèves, des enseignants et des parents (salles aménageables, tableaux, accès à internet et aux réseaux sociaux, lieux d'affichages...).

- Les ceméa s'engagent à mettre en œuvre l'action telle qu'elle est présentée dans la convention idoine.
- Le SIRD s'engage à fournir aux CEMEA les moyens nécessaires à la bonne réalisation des interventions.

Les CEMÉA factureront leurs interventions à la fin de l'action, selon les modalités suivantes :

Participation SIRD : la somme de : 1 871 €

Participation Collège Pierre DUBOIS la somme de : 208 €

Le Comité, après en avoir délibéré

- VALIDE la présente convention
- AUTORISE le Président du SIRD à la signer
- DIT que la dépense correspondante est inscrite à l'article 611.chapitre 011 du budget 2015 du SIRD.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Fontaine, le 24 décembre 2014

Le Président  
Guy JULLIEN